



Atelier D :

***Quelle place pour les outils de diagnostic
et de raisonnement de la fertilisation
dans les systèmes de qualification
et de certification des exploitations agricoles ?***

***RMT Fertilisation et
Environnement***



Définitions

- « *Qualification, certification* »
 - *Définition : méthodes et outils de management pour améliorer le fonctionnement de l'exploitation et le faire savoir*
 - *Exemples de qualification : Agriculture raisonnée, EUREPGAP...*
 - *Exemple de certification : ISO 14001, ISO 9001...*
 - *Périmètre d'action : globalité de l'exploitation, filière, produit*
- *Comparaison*
 - *Dans les deux cas :*
 - *La base est (normalement) la conformité réglementaire*
 - *Place importante à l'enregistrement (Traçabilité, preuve...)*
 - *Système d'évaluation externe (audits)*
 - *La qualification :*
 - *La qualification prouve la conformité au référentiel*
 - *Le référentiel est général, souvent national avec adaptation locale possible*
 - *La certification (système ISO) :*
 - *La certification prouve l'application de la méthodologie (norme) utilisée*
 - *Système d'amélioration continue de l'exploitation. Diagnostic initial suivi de la boucle d'amélioration : planification, action, évaluation, correction...*





2 Exemples de qualification : l'agriculture raisonnée et Eurepgap

- *Agriculture raisonnée*
 - *Tout type d'exploitation*
- *Le référentiel*
 - *reprend des moyens à mettre en œuvre et non des résultats à atteindre*
 - *Deux types de points de contrôle*
 - *Préalables à la qualification*
 - *A mettre en œuvre à partir de la qualification*
- *EurepGAP*
 - *Plutôt fruits et légumes mais élargissement*
- *Le référentiel*
 - *reprend des moyens à mettre en œuvre et non des résultats à atteindre*
 - *Deux types de points de contrôle*
 - *Préalables à la qualification*
 - *Recommandations*



Fertilisation raisonnée - 1

- Au préalable :
 - **en zone vulnérable** : réalise un **plan prévisionnel de fumure N, P, K et respecte, pour les apports azotés, le programme d'action de la Directive Nitrates (date et dose autorisées) en zone vulnérable**
 - sur les parcelles situées en Zones d'Action Complémentaires (ZAC) : **implante une couverture automnale et hivernale des sols**
 - **connaît les valeurs fertilisantes des engrais, des effluents d'élevage et des boues.**
 - Mettre en oeuvre un **programme d'analyses permettant d'assurer un suivi physicochimique des sols des parcelles labourables de l'exploitation.** (analyses de terre par grand type de sol et système de culture présent sur l'exploitation réalisées par un laboratoire agréé par le ministère de l'agriculture et renouvelées, pour les paramètres chimiques, au moins tous les 6 ans.
 - A partie de la qualification
 - participe aux opérations collectives locales (Fertimieux,...) lorsqu'elles existent.
- Au préalable :
 - **La fertilisation utilisant des engrais minéraux ou organiques doit satisfaire aux besoins des cultures ainsi que préserver la fertilité du sol.**
 - La quantité d'engrais et le rythme d'application devraient être soigneusement considérés pour un bénéfice maximal et une perte minimale.
 - **Toute application d'azote supérieure aux limites nationales ou internationales doit être évitée.**
 - Recommandation :
 - Un plan de suivi des cultures ou du sol devrait être conçu afin de minimiser les pertes de substances nutritives.
 - L'application d'engrais devrait être basée sur les besoins en éléments nutritifs des cultures et sur l'analyse appropriée habituelle des taux de substances nutritives du sol, des plantes ou de la solution nutritive
 - **Les quantités d'azote à appliquer devraient être calculées à partir du bilan d'azote**
 - **Des cartes des sols devraient être établies pour l'exploitation agricole. Elles peuvent être alors utilisées pour planifier les programmes d'assolement, de mise en culture et de croissance**





Fertilisation raisonnée - 2

- *Au préalable :*
 - **enregistre les apports de fertilisants par îlot cultural ou par parcelle**
 - *dispose d'un matériel d'épandage adapté aux types de fertilisants.*
- *Au préalable :*
 - **Toutes les applications d'engrais du sol ou d'engrais foliaires doivent être enregistrées dans un cahier des cultures ou équivalent : lieu, date d'application, type et quantité de l'engrais appliqué, la méthode d'application et le nom de l'opérateur.**
 - *Les épandeurs d'engrais doivent être maintenus en bon état par un étalonnage annuel garantissant un apport exact de la quantité d'engrais nécessaire.*
 - **Les producteurs ou leurs conseillers doivent être en mesure de prouver leurs compétences et leurs connaissances**
- *Recommandation :*
 - **Les recommandations pour l'application d'engrais devraient être données par des conseillers qualifiés compétents. Si de tels conseillers ne sont pas disponibles, une formation appropriée pour l'utilisation et l'application des engrais devrait être suivie.**
 - *L'apport en engrais organiques sur les 5 champs devrait être basé sur des plans de gestion des substances nutritives.*





Utilisation de boues

■ Préalable

- connaît la nature, l'origine et les caractéristiques des boues épandues. dispose d'un contrat précisant les modalités d'épandage des boues
- conserve les bordereaux de livraison des boues.
- demande au producteur de boues un suivi agronomique externe (analyses des sols et des boues).

■ A partir de la qualification

- conserve tous les documents relatifs au suivi agronomique externe pendant 10 ans.

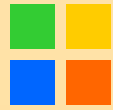
■ Préalable

- L'utilisation d'eaux usées non-traitées est prohibée. **Toute utilisation d'eaux usées traitées sur les terres destinées à la production agricole doit s'appuyer sur des données et/ou des codes de pratiques reconnus qui prouvent que tout risque d'apport de microorganismes pathogènes et autres éléments pouvant avoir un effet nuisible à la santé humaine, la qualité du sol, aux eaux souterraines et à la faune, est maîtrisé et maintenu le plus faible possible.**

■ Recommandation :

- Pour éviter une pollution par les métaux lourds et par le lessivage des nitrates, l'analyse des taux de substances nutritives, des métaux lourds et de tout autre polluant devrait être effectuée avant toute application. L'apport des engrais organiques en substances nutritives doit être également pris en compte.





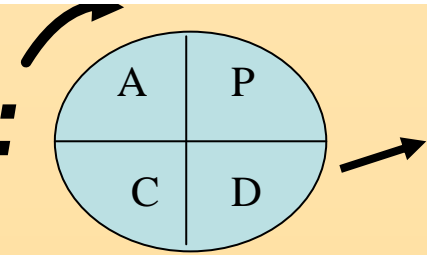
Stockage engrais

- *Au préalable*
 - (Sur les nouvelles cuves uniquement)
Installe des bacs de rétention sous les cuves de stockage des engrais liquides
 - ne stocke pas l'engrais liquide dans un réservoir enterré.
 - dispose d'aires de stockage des engrais solides stabilisées, couvertes, séparées des produits agricoles et des matières dangereuses
 - s'engage dans le PMPOA pour les élevages concernés
 - connaît les quantités d'effluents produites sur son exploitation.
 - **stocke les effluents en évitant tout écoulement dans le milieu (fosse étanche pour les purins et lisiers, ...)**
 - dispose de contrats en cas de cession, vente ou échanges d'effluents avec d'autres exploitations.
- *A partir de la qualification*
 - stocke le fumier au champ en dehors des zones à risques (pentes, zones inondables, proximité des points d'eau, ...).
- *Au préalable :*
 - **Les enregistrements des stocks doivent être mis à jour et disponibles.**
 - **Les engrais doivent être stockés dans un endroit couvert, propre et sec où il n'y a aucun risque de contamination des sources d'eau courante.**
 - Les engrais ne doivent pas être stockés avec des jeunes plants
 - Les engrais ne doivent pas être stockés avec des fruits et légumes frais.
 - Toutes les zones dangereuses et à risque doivent être clairement identifiées.
- *Recommandation :*
 - Les engrais ne devraient pas être stockés dans le même lieu que les pesticides. Si cela n'est pas possible, ils doivent être clairement séparés et étiquetés de manière appropriée
 - **Les engrais organiques devraient être stockés de manière appropriée afin de diminuer le risque de contamination de l'environnement.**





Exemple de certification : L'ISO 14001



- *Base = réglementation*
- *Méthode =*
 - *Diagnostic environnemental de l'exploitation pour évaluer l'impact des pratiques sur le milieu*
 - *Plan d'action individuel de l'exploitant*
 - *Indicateurs de suivi des corrections mises en œuvre*
- *Conséquences :*
 - *Lien direct entre impact et moyens à mettre en œuvre*
 - *Il peut ne rien n'y avoir de plus que la réglementation sur la fertilisation*





Exemple sur la fertilisation

- *Impact sur la qualité de l'eau :*
 - *résultat du diagnostic moyen*
 - *Points à voir :*
 - *faible couverture des intercultures*
 - *Fertilisation excessive*
- *Engagement de l'exploitant à*
 - *Planter des cultures intermédiaires sur 80% de ses intercultures longues*
 - *Mettre en jachère fixe une parcelle très sensible et proche captage*
 - *Réaliser des reliquats azotés sur au moins une parcelle représentative de chaque culture par an*
 - *Utiliser un outil d'aide à la décision complémentaire sur colza : FARMSTAR...*



Qualification, certification : Place des outils de raisonnement

- *Il n'y a pas d'outil obligatoire en général*
 - ***Pas de validation spécifique d'un outil par rapport à un autre***
- *Les points de contrôle portent sur :*
 - *Traçabilité des pratiques :*
 - *Enregistrement*
 - ***Q : un outil unique ?***
 - *Qualité du produit :*
 - *Équilibrer les besoins d'azote*
 - *Programmes d'analyses de sols*
 - *Spécificités sur les produits types boues*
 - ***Q : Références de produits à utiliser pas toujours cohérentes***
 - *Préservation de l'environnement*
 - *Respect de la réglementation*
 - *Formations*
 - ***Q : Cohérence réglementation et agronomie ? Exemple du plan de fumure...***
- ***Nouveau système de haute qualité environnementale ?***





Merci de votre attention...